



COMMUNIQUE OFFICIEL

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG) porte à la connaissance des étudiants et des bacheliers session 2026, désireux de poursuivre leurs études au Maroc, que l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) et l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC) de Dakhla offrent deux (02) bourses d'études au titre de l'année académique 2026/2027.

Les candidats intéressés doivent remplir les conditions ci-après :

Pour le premier cycle : Licence en études cinématographiques et audiovisuelles.

- avoir obtenu le baccalauréat session 2026 avec une mention "**Très bien**", "**Bien**" ou "**Assez bien** ;
- être âgé au plus de 22 ans pour les séries littéraires et scientifiques, et 24 ans pour les séries techniques et professionnelles au moment de la demande ;
- avoir obtenu une moyenne annuelle de terminale supérieure ou égale à 10/20 ;
- être apte à suivre les enseignements de ce cycle, considérant que les métiers du cinéma et de l'audiovisuel exigent une manipulation de matériel lourd, une station debout prolongée et une vision précise des couleurs ;
- réussir l'entretien oral en ligne.

Pour le second cycle : Master en études cinématographiques et télévisuelles.

- être titulaire d'une licence en cinéma, en communication, en arts ou d'un diplôme reconnu équivalent, obtenu avec mention **Très bien**, "**Bien**" ou "**Assez bien** ;
- être âgé de 26 ans au plus au moment de la demande ;
- justifier d'un excellent niveau en langue française et ayant des bases solides en langue anglaise ;
- être apte à suivre les enseignements de ce cycle, considérant que les métiers du cinéma et de l'audiovisuel exigent une manipulation de matériel lourd, une station debout prolongée et une vision précise des couleurs ;
- réussir l'entretien oral en ligne.

Les candidatures sont à déposer à l'**A.N.B. G** au service courrier, au plus tard le **vendredi 24 juillet 2026 à 15h30**.

Les postulants devront également faire une demande de bourse dès l'ouverture prochaine de la plateforme eBourse.

NB : Les admis au baccalauréat devront compléter leur dossier en transmettant à l'**ANBG** les copies certifiées conformes du certificat d'admission et du relevé de notes du baccalauréat au plus tard le **10 Août 2026**.

Fait à Libreville, le 20 JUIL. 2026

Le Directeur Général

Paule Elisabeth Desirée MBOUMBA LASSY

